

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 8 janvier 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. le conseiller	Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé

EST ABSENT

M. les conseillers	Jean-Luc Bérubé Yanik Levasseur
--------------------	------------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-01
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Renouvellement de l'emprunt 2013-04;
7. Nomination de Marie-France Bérubé pour travailler sur le dossier des mesures d'urgence;
8. Permis de boisson Club des 50 ans et plus;
9. Signature du bail avec le service régional de sécurité incendie;
10. Augmentation des salaires;
11. Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU);
12. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Marie-France Bérubé;
13. Varia;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-03

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-trois mille huit-cent soixante-treize et quatre-vingt-sept cents (34 873.87\$) et les salaires payés au montant de dix-neuf mille quatre-vingt-dix et cinq et dix cents (19 090.10\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-trois mille neuf cents soixante et trois et quatre-vingt-dix-sept cents (53 963.97\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2024-04

RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT 2013-04

CONSIDÉRANT QUE le prêt 2013-04 doit être renouvelé au montant de 20 219.57 \$ avec la Banque Nationale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Jessica Bouchard et la mairesse, Josée Marquis à signer les documents nécessaires au renouvellement de ce prêt aux modalités ci-bas.

Montant : 20 219.57 \$

Terme : 60 mois

Fréquence des versements : semestrielle

Date 1^{er} versement : 31 mai 2024

Amortissement : 60 mois

Taux d'intérêt : 6.25 %

Intérêt composé : mensuelle

Date dernier versement : 30 novembre 2028

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-05

NOMINATION DE MARIE-FRANCE BÉRUBÉ POUR TRAVAILLER SUR LE DOSSIER DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QU'il faut mettre à jour notre plan de mesures d'urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Marie-France Bérubé pour travailler sur le dossier des mesures d'urgence et de l'autoriser par le fait même à faire des démarches au nom de la municipalité pour la mise à jour de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-06

PERMIS DE BOISSON DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme veut faire une demande de permis à la société des alcools pour permettre aux gens d'apporter leurs boissons lors des activités suivantes qui ont lieu à la salle municipale de Saint-Adelme en 2024 :

Souper du 23 mars, 27 avril, 25 mai, 19 juin, 21 septembre, 26 octobre, 23 novembre et le 18 décembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de permis de boisson pour la tenue d'activités sociales du Club des 50 ans et plus de Saint-Adelme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-07

SIGNATURE DU BAIL AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie dessert les municipalités des Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour, en vertu d'une entente de délégation de compétence se terminant le 31 décembre 2043,

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'entente créant le SRSI prévoit une entente de location pour l'utilisation des casernes de Baie-des-Sables, des Méchins, de Saint-Adelme, de Sainte-Félicité et de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion de l'entente a recommandé une nouvelle méthode d'établissement des loyers, incluant les frais d'exploitation des bâtiments et des critères d'ajustement tenant compte des services des différents bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Adelme ont pris connaissance du projet de bail pour la caserne de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Municipalité souhaitent signer un bail d'une année, à partir du 1^{er} janvier 2024 avec une clause de renouvellement annuelle automatique, pour les espaces de la caserne sise au 11, rue Principale à Saint-Adelme (lot 6 049 951 du cadastre du Québec), lesquels mesurent approximativement mille soixante-cinq (1 065) pieds carrés locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les représentants de la Municipalité de Saint-Adelme, maire et direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le bail de location pour les espaces de la caserne 20 à Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-08

AUGMENTATION DES SALAIRES

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires pour l'année 2024 de tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme et de tous les employés, à l'exception de la chargée de projet, soient majorés de 2%;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-09

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater les personnes suivantes à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité:

- Madame Hélène Simard (résidente);
- Madame Nancy Truchon (résidente);
- Madame Micheline Truchon (résidente);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, présidente);
- Madame Cynthia Marceau-D'Astous (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Marie-France Bérubé;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2024-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 8 janvier 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse